

DALHEM – VISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE **PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :
SA FLUXYS BELGIUM – 31 Avenue des arts, 1040 Bruxelles

PERSONNE DE CONTACT :
VAN MEENSEL Laurens – laurens.vanmeensel@fluxys.com

Objet :
Demande de renouvellement de **permis d'environnement de classe 1** sans extension des activités –
Station de Compression de Berneau

LIEU D'IMPLANTATION :
Rue Male Voye, 4607 Berneau (Dalhem)

Le dossier peut être consulté dans les Administrations communales suivantes :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
28/05/2025	05/06/2025	Dalhem Rue de Maestricht, 7 4607 Dahem Le 07/07/2025 à 10h	Collège communal de Dalhem - Service Aménagement du Territoire – Rue de Maestricht, 7 à 4607 Berneau (Dalhem) Ou virginie.kevers@commune- dalhem.be
		Visé Service Environnement et Plantations rue de Mons 11, 1er étage 4600 Visé Le 07/07/2025 à 10h	Collège communal de Visé - Rue des Récollets, 1 4600 Visé Ou laurence.blaffart@vise.be

Monsieur le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier, comportant une étude d'incidences de l'environnement, peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, les jours ouvrables, les lundis de 8h30 à 12h00, et les mardis de 13h30 à 20h00.

Lorsque la consultation a lieu le mardi après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du service aménagement du territoire. Toutes les

consultations se font obligatoirement sur rendez-vous.

Personne de contact : Mme V. Kevers – Mail. virginie.kevers@commune-dalhem.be – Tél. 04/374.74.22

Les documents suivants : formulaire général de demande de permis, résumé non-technique de l'évaluation des incidences sur l'environnement (FR et NL), évaluation des incidences sur l'environnement sont consultables en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site Internet de la Commune de Dalhem : <https://www.dalhem.be/> (soit dans l'actualité, soit à l'onglet : Ma commune > Services communaux > Aménagement du territoire > Enquêtes publiques). Certains documents à caractère confidentiel sont soustraits du dossier soumis à l'enquête publique.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par la Conseillère en Environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur: S.A. FLUXYS Belgium, Avenue des Arts, 31 à 1040 Bruxelles (Contact: VAN MEENSEL Laurens – laurens.vanmeensel@fluxys.com) ;
- de l'attaché du Fonctionnaire Technique : Madame Hauregard, SPW- DGRANE / DPA, Esplanade Simone Veil, 10^e étage - 4000 Liège ;
- de Aménagement du territoire de la commune de Dalhem, Mme V. Kevers – Mail. virginie.kevers@commune-dalhem.be – Tél. 04/374.74.22 ou, à défaut, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet.
- Du Service Environnement de la Ville de Visé – Mme L. BLAFFART – Mail : laurence.blaffart@vise.be – Tél. : 04/374.85.14

Le Collège communal de Dalhem est l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

A. POLMANS

B. DEFAUWES